

ANXIETE, CA CONTINUE AU CERADER 24 :

Même en juillet, les questions de l'anxiété ont repris une place importante dans l'activité de notre association comme en témoigne la participation aux permanences telle celle du 16 juillet dernier où non seulement il y a eu du monde mais aussi beaucoup de questions liées aux décisions de la cour de cassation.

- le besoin pour bien des amis de passer un scanner, ce qu'ils n'avaient jamais fait ...
- la problématique des assurances juridiques qu'il faut vérifier
- quel tribunal saisir (tribunal administratif ou conseil de prud'hommes)
- la forme à donner aux témoignages (très importants)
- la recherche de « groupes de demandeurs » pour obtenir de nouvelles jurisprudences
- la question des prescriptions qui est aussi souvent posée etc

Améliorer le revirement déjà positif de la cour de cassation passe par cette bataille qui faisait dire à des amis ... « en fait, vous devez repartir à zéro » ce qui n'est pas tout à fait faux, il faut bien le reconnaître.

Cela promet bien de l'activité à la rentrée pour nos associations d'autant plus que le 11 septembre va tomber la décision pour les anciens mineurs de Lorraine et les cheminots de Marseille ...



Une équipe de demandeurs dans une salle



Une autre dans la seconde salle



Il est vrai que notre réunion du 22 mai avec E. LEROUX avait rassemblé beaucoup de monde. Plus de 100 personnes ...

Alors on continue, il faut améliorer ce retournement de jurisprudence pour qu'il réponde aux exigences des situations vécues aujourd'hui par tant de salariés et anciens salariés.